

# MAIRIE DE LES VIGNEAUX



Altitude : 1130 m

Le Village – 05120 LES VIGNEAUX

☎ 04.92.23.13.39 – 📠 Fax : 04.92.23.12.64

courriel : [communevigneaux@wanadoo.fr](mailto:communevigneaux@wanadoo.fr)

site internet : [lesvigneaux.fr](http://lesvigneaux.fr)



## Demande d'inscription scolaire *Ecole des Vigneaux - 05120*

*L'entrée d'un enfant dans toute école se fait en deux temps :*

*1 : le Maire désigne l'école d'affectation (lorsqu'il y en a plusieurs) et délivre le certificat d'inscription au vu des documents requis (voir au verso)*

*2 : le (la) directeur (rice) d'école prononce l'admission au vu du certificat d'inscription que vous lui transmettez.*

Entrée de l'enfant en section :  Maternelle  Primaire  
Année scolaire : .....

**Ecole fréquentée l'année scolaire précédente :** .....  
**Classe :** .....

### ENFANT

NOM de l'enfant : ..... Prénoms .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
Sexe :  M  F (cochez la case correspondante)  
Adresse de résidence de l'enfant : .....

### PARENT(S)

Nom et prénom du père : .....	Nom et prénom de la mère : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
Téléphone privé : .....	Téléphone <i>privé</i> : .....
Téléphone portable : .....	Téléphone portable : .....
Téléphone professionnel : .....	Téléphone professionnel : .....
E-mail : .....	E-mail : .....

### Autre responsable légal :

Nom et prénom : ..... Adresse : .....  
Téléphone privé : ..... Téléphone portable : .....  
Téléphone professionnel : ..... E-mail : .....

### FRERES ET SŒURS AU MEME DOMICILE :

NOM-Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée	Classe

**(Voir les pièces à fournir au verso. Merci)**

**JUSTIFICATIFS A FOURNIR :****Dans tous les cas :**

1. Justificatif de domicile récent, du père, de la mère ou du responsable légal
2. Livret de famille ou copie d'acte de naissance de l'enfant ou sa carte d'identité
3. Carnet de vaccinations  (1)
4. Pièce d'identité du responsable légal
5. Certificat de radiation de l'école antérieure (si l'enfant était déjà scolarisé dans une autre école)

**Si vous êtes divorcé(e) ou séparé (e) :**

6. Jugement de divorce ou de séparation du juge aux Affaires matrimoniales fixant la résidence habituelle de l'enfant

**Si l'enfant ou son responsable légal sont hébergés par un tiers :**

7. Fournir une attestation de l'hébergement signée par l'hébergeant et la famille hébergée, accompagnée d'un justificatif de domicile récent de l'hébergeant, ainsi que sa carte d'identité

*(1) le carnet de santé de l'enfant comportant les 3 vaccinations obligatoires (DTP 3 injections + 1 rappel) ou à défaut les certificats de vaccinations.*

**Signature des parents ou responsable légal :**